

Dakar le, 22 mai 2019

Procès Verbal de la Réunion N°2 du Comité National

Activité : Réunion ordinaire	Lieu: Siège du CN-ITIE
-------------------------------------	-------------------------------

Les membres du groupe multipartite de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives du Sénégal se sont réunis le Mercredi 22 mai 2019 à 10 heures, au siège du Secrétariat Permanent pour examiner les points inscrits à **l'ordre du jour** :

- ❖ Suivi de la réunion de prise de contact avec la Présidente du CN-ITIE ;
- ❖ Présentation du calendrier annuel des réunions pour Validation ;
- ❖ Rappel : Adoption des TDR de l'Administrateur Indépendant pour la production du Rapport ITIE 2018 ;
- ❖ Présentation des formulaires de déclaration ;
- ❖ Présentation sur les propositions de modification de la Norme ITIE : Genre, transparence des contrats, etc. ;
- ❖ Préparatifs de la Conférence Mondiale de l'ITIE : délégation, arrangements, contribution ;
- ❖ Divers.

Date : 22 mai 2019	Début : 10h 00	Fin : 13h 00
---------------------------	-----------------------	---------------------

Participants	Voir feuille de présence
---------------------	--------------------------

Points échangés	La Présidente de séance, le Ministre Mme Awa Marie Coll Seck a souhaité la bienvenue aux participants et procédé à un rapide tour de table avant de passer à la lecture de l'ordre du jour qui a été adopté. 1. Le Suivi de la réunion de prise de contact avec la Présidente du CN-ITIE Madame la présidente a remercié les membres du Comité National pour leur confiance et a exprimé toute sa satisfaction à se retrouver à la tête du Comité National. Elle a réaffirmé sa volonté de maintenir et sauvegarder la dynamique construite depuis le début la mise en œuvre de cette initiative au Sénégal. Ce d'autant plus que l'un des objectifs du comité est de consolider et préserver les acquis de la validation.
------------------------	--

Elle a rappelé les points forts de cette rencontre avec les interactions très riches et les recommandations orientées vers l'action qui en ont découlé. Elle a indiqué que certaines de ces recommandations figuraient dans la matrice de suivi des décisions prises par les membres du GMP lors de la précédente réunion et soutient que des solutions seront apportées pour certaines et d'autres seront approfondies pour une prise en compte optimale.

Elle a énuméré certains points de la rencontre qui à son avis méritent d'être examinés, il s'agit de la nécessité de mettre à niveau des membres du GMP ; des problèmes de gouvernance ; de la clarification des rôles et responsabilités des membres du Comité et des agents du ST ITIE ; de la gestion financière et la commission ad hoc créée pour mettre fin au malaise symptomatique qui risquait de perturber le fonctionnement du Secrétariat Technique ; le problème des retards de salaires, les dettes et instance de paiement du Comité ; la fréquence des réunions ; le plan de la communication de la validation non exécuté ; la poursuite d'actions de sensibilisation pour la mise en œuvre de la Propriété Réelle, et l'opérationnalisation du fonds de péréquation. Elle soutient que ces deux derniers points pourront être évoqués lors de la rencontre avec le Président de la République. Elle poursuit en disant que les membres du Comité National ont d'ailleurs insisté sur l'importance de cette rencontre qui leur permettra de remercier le Président de la République, de le féliciter, mais aussi et surtout de discuter de certains aspects importants tels que l'actualisation du budget alloué annuellement au CN-ITIE, à la mise en œuvre des recommandations etc. Pour finir, la présidente a procédé à un bref passage en revue de l'état d'exécution de la matrice de suivi des recommandations formulées lors de la réunion du Comité National tenue en janvier 2019 (voir matrice).

2. Sur la présentation du calendrier annuel des réunions

Un planning provisoire des réunions renseignant sur les dates et les points de discussion a été proposé par le SP aux membres du Comité pour permettre à chacun de prendre les dispositions nécessaires pour participer aux réunions ou pour se faire remplacer par son suppléant (voir tableau)

3. Sur l'adoption des TDR de l'Administrateur Indépendant pour la production du Rapport ITIE 2018

La SP a rappelé que les TDRs de l'AI ont été élaborés et soumis aux membres

du Comité Pour validation. Le SPA indique que les travaux de consultation des parties prenantes dans le cadre de l'étude de cadrage ont démarré et estime que deux éléments majeurs vont interpellé le comité cette année il s'agit : de l'obligation de faire la déclaration par projet et de divulguer les bénéficiaires effectifs au titre de la propriété réelle.

Sur les formulaires de déclaration

Le SPA pense que selon les informations reçues, il y aura dans le périmètre de conciliation pour 2018, pratiquement toutes les entreprises habituelles pour le secteur minier dix sept (17) et pour le secteur des hydrocarbures, neuf (9). Au total, 26 entreprises seront sollicitées pour le périmètre de conciliation et les entreprises non retenues dans le périmètre seront ciblées pour les déclarations unilatérales de la part des régies financières. Le cas de la zone commune AGC avec la Guinée Bissau qui est aussi soumise à une déclaration unilatérale de la part de Trésor a été évoqué.

Pour ce qui des administrations publiques, toutes les régies financières et instituts à vocation publique seront sollicités pour faire la déclaration, il s'agit de la DGID, la DGD, la DMG, PETROSEN, le Trésor Public, la DEEC, la DEFCCS, la CSS, l'IPRES. Au total 9 administrations et Instituts.

Pour les flux, 47 ont été identifiés au total, le périmètre reste le même que pour le rapport de 2017. Par contre pour le Trésor, il est ajouté la contribution économique locale. Il est toujours prévu également cette ligne autre flux de paiements significatifs au cas où il y aurait des paiements qui ne seraient pas listés et qui seraient importants, de pouvoir déclarer ce flux.

Les différents éléments du formulaire ont été présenté et le SPA attire l'attention des membres du GMP sur l'intégration de la dimension Genre qui deviendra une exigence avec la modification éventuelle de la Norme (exigence 1.4) et les déclarations qui devront se faire par projet. Sur ce dernier point, il reconnaît que la difficulté sera au niveau de la DGID où la plupart des impôts perçus ne sont pas déclarée par projet.

Pour la PR, il déclare que le formulaire conserve les mêmes principes que l'année dernière : la déclaration sur les personnes physiques qui détiennent les taux de participation, les droits de vote et les pourcentages détenus par la personne, son nom, sa date de naissance, sa nationalité, son pays de résidence, la date d'acquisition, son adresse de service, sa connexion

politique. Les informations sur la déclaration des personnes politiquement exposées (PPE) feront l'objet d'une divulgation bien encadrée.

Pour ce qui est de la certification, il soutient que c'est la même procédure que l'année dernière qui sera adoptée. C'est le haut responsable qui est habilité à signer les formulaires avec l'attestation de l'auditeur externe ou le commissaire au compte.

Pour l'octroi des licences, il faudra décrire les modalités de transfert les critères techniques et financiers qui ne sont pas définis dans le code de façon claire mais, faudra renseigner la pratique sur chaque permis.

A l'issue de cette présentation la présidente a ouvert les débats, et les premières discussions ont porté sur la déclaration par projet qui est toujours pour certaines entités déclarantes une contrainte.

Le représentant du Ministère des Mines signale que la DMG a depuis l'année dernière effectué une partie des déclarations par projet et précise que pour le Rapport 2018, la déclaration par projet ne portera que sur la redevance minière, la redevance superficielle, et les droits fixes pour les mines et carrières. Pour ce qui est de l'appui institutionnel et les dépenses sociales qui sont généralement faits par les entreprises, la DMG ne pourra faire c'est qu'une déclaration par type d'opération.

Le représentant de la DGID estime que compte tenu du fonctionnement de la DGID, les déclarations ne pourront être faites par projet, car elle est déjà faite par contribuable et par nature, toutefois, il rassure sur l'exhaustivité des données. Pour que le système informatique de la DGID puisse faire une déclaration par projet, il faut revoir tout le système, toutes les déclarations, le code général des impôts et signale que c'est une réforme systémique qu'il faudra mettre sur place. Pour finir il recommande d'exiger aux entreprises après la mise en place de la télé déclaration de faire les détails du montant global télé déclaré.

Le représentant du secteur pétrolier quant à lui pense que de leur côté, la déclaration pourra se faire par projet. La présidente soutient qu'il faut continuer d'alerter, afin de préparer toutes les entités déclarantes à faire une déclaration par projet. Le SPA rappelle que la déclaration par projet est une obligation pour les compagnies cotées en Bourse, c'est d'ailleurs la raison pour laquelle l'année dernière, 7 entreprises sur les 25, ont fait une

déclaration par projet. Il préconise de documenter tous les obstacles à la déclaration par projet, car, lorsque le pays sera validé par rapport à l'exigence on regarde si une définition a été adoptée, ensuite si un listing des flux déclarables par projet a été fait et les difficultés pour les entités qui ne peuvent faire une déclaration par projet du fait de la réglementation.

Sur demande de la présidente, le SPA a fait le point sur la télé déclaration, pour dire qu'une étude de faisabilité a été commanditée et le rapport initial est déjà disponible. La télé déclaration va consister à créer un système intégré qui permettra de divulguer de façon systématique l'information. Toutes les administrations vont être connectées à une plateforme selon les propositions qui ont été faites dans le rapport.

Le formulaire de déclaration a été adopté par le GMP

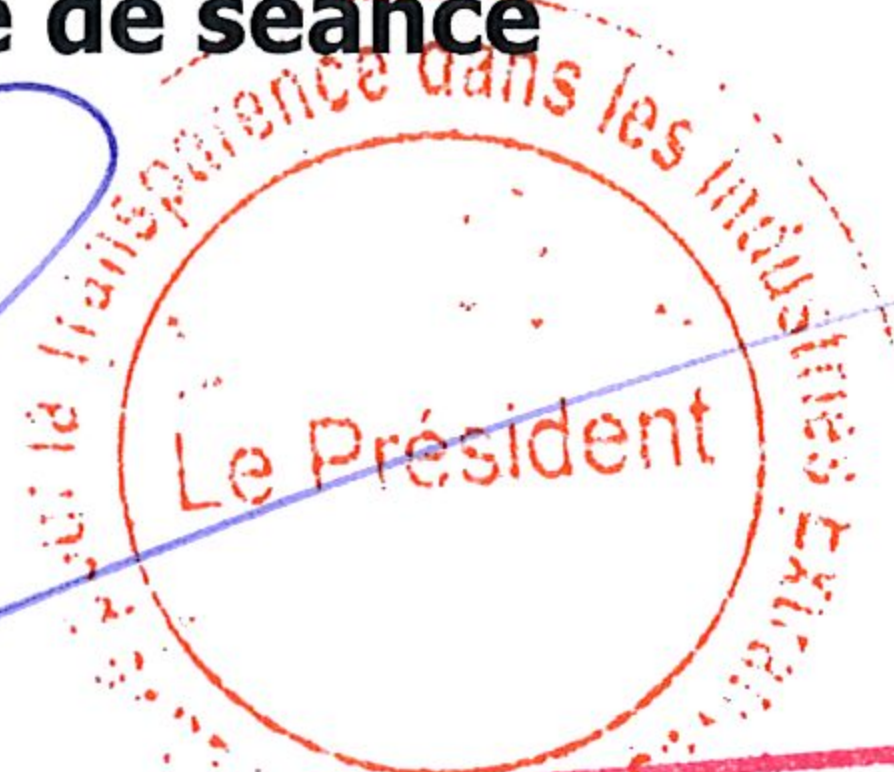
Présentation sur les propositions de modification de la Norme ITIE : cette partie a été développée par le responsable des Affaires Juridiques qui a fait un bref aperçu sur les éventuels changements de la Norme, en mettant l'accent sur les raisons de cette modification qu'il résume en quelques points : la nécessité de s'adapter au nouveau changement constaté, de simplifier la Norme en prenant en compte les pays émergents. Les membres du comité recommandent de faire en sorte que les préoccupations africaines soient prises en compte et de faire des propositions allant dans le sens d'intégrer le contenu local dans la nouvelle Norme.

Préparatifs de la Conférence Mondiale de l'ITIE (« réussir les données et renforcer la confiance ») le SP a fait le point sur les préparatifs de la conférence et précise qu'une réunion est prévue le mercredi 29 mai à 10h pour clarifier et définir les modalités de la participation.

Divers

aucun point n'est inscrit en divers

Présidente de séance



Secrétaire de séance

